



Une société de gaz ne respecte pas son contrat

Par **thierrounet02_old**, le 26/11/2007 à 16:02

bonjour

j'ai souscrit un contrat avec une compagnie de gaz il y a 2 ans. j'avais opté pour la mensualisation mais voilà que l'année dernière la société m'a débité la somme d'une traite me mettant dans une situation financière très délicate (découvert, rejets...). je suis marié, 4 enfants et tous les matins je vais bosser pour gagner un smic...enfin...je vous laisse imaginer le bordel! une association a pris mon dossier en main et a réussi sans problème à faire en sorte que la société me rembourse l'intégralité de la somme+geste commercial 25 euros, pas énorme+remboursement des frais bancaires. donc pas chiant je décide d'en rester là.

et voilà que cette année, la société me refait le même coup! ma facture a encore été prélevée d'une seule traite malgré que la mensualisation apparaît sur mon contrat.

d'après l'association de conso il n'y a aucune ambiguïté sur mon contrat. elle leur a fait parvenir une mise en demeure et attend la réponse car si la société est conciliante elle ne veut pas les traduire en justice ce que je peux comprendre. mais moi je voudrais obtenir des dommages et intérêts pour préjudice moral et financier car en attendant je suis obligé de demander de l'argent à droite à gauche pour faire qq courses et nourrir ma famille.

qu'en pensez vous et combien puis-je espérer?

merci à tous ceux qui voudront bien me répondre